



COMMUNE DE LLAURO

PROCÈS VERBAL DU JEUDI 23 Juillet 2020

L'an deux mil vingt et le vingt trois juillet à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉZIAN, Maire.

Présents : Mmes FAXULA Luce, MARTIN Sylvie, GALETO Virginie, BOULANGER Gaëlle, ANCEL Hilda, LAVIERS Estelle

Mrs AMOROS Michel, RASPAUD Clément, SEIGNOUREL Louis, POLIT Joël.

Absent excusé :

Absent :

AMOROS Michel a été élu secrétaire de séance.

DCM 19/2020 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019-COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BÉZIAN,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : 35 478.53 €.

À l'UNANIMITÉ DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	18906.30
Virement à la section d'investissement (prévu au budget 2019 au 1068)	22753.95
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 :	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2019	35 478.53
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2019	3 521.72
Affectations obligatoires :	
• A l'apurement du déficit d'investissement	0
• Au Déficit des restes à réaliser : Dépense :	0
Recettes :	
Affectation complémentaire	15 612.23
TOTAL au 1068	15 612.23
	19 866.30
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002 Excédent de fonctionnement reporté)	

DCM 20/2020 : VOTE DU BUDGET 2020-COMMUNE

DCM 21/2020 : CONSTITUTION DE DIFFÉRENTES COMMISSIONS MUNICIPALES DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions composées exclusivement ou pas de conseillers municipaux qui peuvent avoir un caractère permanent pendant toute la durée du mandat.

Il demande à l'assemblée de proposer différents domaines de travail et que les membres intéressés se manifestent.

Après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents, les Commissions ci-dessous sont ainsi formées :

COMMISSION	CONSEILLERS
IMPÔTS/FINANCES	Alain BÉZIAN – Michel AMOROS – Luce FAXULA
INFOS/ COMMUNICATION/ TOURISME/CULTURE/ Mémoire du village	Sylvie MARTIN – Michel AMOROS – Gaëlle BOULANGER – Luce FAXULA – Hilda ANCEL
TRAVAUX	Virginie GALETO – Alain BÉZIAN – Luce FAXULA – Estelle LAVIERS
ÉCOLE	Louis SEIGNOUREL – Alain BÉZIAN
ENVIRONNEMENT / URBANISME	Joël POLIT – Gaëlle BOULANGER – Luce FAXULA – Louis SEIGNOUREL – GALETO Virginie

DCM 22/2020 : RENOUELEMENT DES CORRESPONDANTS DÉFENSE, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite aux élections du 23 mars dernier, il convient de renouveler certains correspondants qui font le lien avec certains organismes ou dans certains domaines.

Il explique qu'il convient de désigner un correspondant Défense, un correspondant Sécurité Routière et un délégué élu du CNAS.

Après l'appel à candidatures, les personnes ci-dessous sont désignées :

- Correspondant Défense : Michel AMOROS
- Correspondant Sécurité Routière : Gaëlle BOULANGER
- Déléguée élu du CNAS : Gaëlle BOULANGER, Melle LOPEZ Jacqueline étant maintenue dans les fonctions de déléguée des agents.

DCM 23/2020 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité à main levée, décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux **sur une liste de contribuables en nombre double**

remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal.

La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires, et douze noms pour les commissaires suppléants.

Il convient donc, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Le conseil municipal, à l'unanimité **DÉSIGNE** :

12 COMMISSAIRES TITULAIRES et 12 COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

TOURNÉ Roger (31/12/1944)
La calcine 66300 LLAURO

DELECAUX Michel (13/10/1954)
12 bis La Calcine 66300 LLAURO

JOUBE Olivier (01/06/1959)
Mas l'Aygal 66300 LLAURO

BEYNE Franck (12/06/1979)
3 Rue des Peupliers 66300 LLAURO

GOMEZ Jean-Luc (19/02/1965)
15 Résidence du parc 66300 LLAURO

VERSTAVEL Françoise (19/08/1967)
2 Rue des Mimosas 66300 LLAURO

BOISSART James (09/11/1956)
3 Rue des Cerisiers 66300 LLAURO
LLAURO

LABOUREUX (épouse DEVAL) Delphine (22/11/1970)
32 Rue des Cerisiers 66300 LLAURO
LLAURO

MANCEBO Émilie (16/10/1981)
1 bis Rue des Cerisiers 66300 LLAURO

SAINTON Daniel (07/02/1956)
14 Rue des Jardins 66300 LLAURO

SALES Laurent (20/05/1972)
9 Rue des noisetiers 66300 LLAURO

SEIGNOUREL Léo (04/08/2001)
1 bis rue des Acacias 66300 LLAURO

VATRIN Patrick (08/06/1956)
Rue des Noyers 66300 LLAURO

DELGIORNO Alberto (14/09/1977)
2 Rue des Chênes Verts 66300 LLAURO

WYRWICH Éric (26/02/1966)
La Calcine 66300 LLAURO

LLOPIS Isidore (17/04/1951)
Rue des Jardins 66300 LLAURO

PERARD Pascal (15/07/1959)
5 Impasse des Cerisiers 66300

MICHEU Caroline (21/09/1974)
5 bis Résidence du Parc 66300

DIAZ Vicente (30/05/1964)
3 Rue du Platane 66300 LLAURO

LAMOUR Régis (24/09/1979)
5 Rue des Cerisiers 66300 LLAURO

LAVIERS Bernard (09/11/1965)
8 Rue de la Mona 66300 LLAURO

GRANDPIERRE Xavier (22/11/1979)
4 Rue des Saules 66300 LLAURO

FONTANA Marco (11/03/1961)
2 Rue des Pins 66300 LLAURO

LAVALL (épouse GOMEZ) Stéphanie
(01/01/1972)
14 Rue des Noisetiers 66300 LLAURO

DCM 24/2020 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5-b) du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de – de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDÉRANT qu'il doit être procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDÉRANT que le Conseil, outre le Maire, est composé de dix membres,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres,

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

M. le Maire après avoir demandé aux listes de se constituer et de se présenter au vote, a constaté que sont candidats :

Pour l'élection des membres titulaires

Liste 1 :

- 1 GALETO Virginie
- 2 FAXULA Luce
- 3 AMOROS Michel

Pas d'autre liste

Pour l'élection des membres suppléants

Liste 1 :

- 1 POLIT Joël
- 2 LAVIERS Estelle

Après les opérations de vote, les résultats sont les suivants :

Pour l'élection des membres titulaires :

La liste 1 recueille 11 voix sur les 11 suffrages exprimés.

Pour l'élection des membres suppléants :

La liste 1 recueille 11 voix sur les 11 suffrages exprimés.

Règles régissant une élection proportionnelle au plus fort reste :

1. Recueil des résultats pour les titulaires :

Liste 1 : 11 voix

2. Calcul du quotient théorique : Quotient théorique : $\text{Votants } 11 / \text{nombre de sièges à pourvoir } 3$

3. Détermination du nombre de sièges affectés à la proportionnelle :

Liste 1 : nombre de voix recueillies 11 / quotient 3 : 3 sièges.

1. Recueil des résultats pour les suppléants :

Liste 1 : 11 voix

2. Calcul du quotient théorique : Quotient théorique : $\text{Votants } 11 / \text{nombre de sièges à pourvoir } 3$

3. Détermination du nombre de sièges affectés à la proportionnelle :

Liste 1 : nombre de voix recueillies 11 / quotient 3 : 3 sièges.

Par application des règles régissant une élection proportionnelle au plus fort reste, sont déclarés élus, membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

1 GALETO Virginie

2 FAXULA Luce

3 AMOROS Michel

Suppléants :

1 POLIT Joël

2 LAVIERS Estelle

3 RASPAUD Clément

DCM 25/2020 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu les articles 22-IV et 23 du Code des Marchés Publics,

Vu les articles D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis.

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

CONSIDÉRANT que la commission doit donc être composée outre du Maire ou son représentant qui exerce les fonctions de président de la commission, de trois membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDÉRANT qu'il doit être procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDÉRANT que le Conseil, outre le Maire, est composé de dix membres,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De procéder à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission de délégation de service public élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

M. le Maire après avoir demandé aux listes de se constituer et de se présenter au vote, a constaté que sont candidats :

Pour l'élection des membres titulaires

Liste 1 :

1 GALETO Virginie

2 FAXULA Luce

3 AMOROS Michel

Pas d'autre liste

Pour l'élection des membres suppléants

Liste 1 :

- 1 POLIT Joël
- 2 LAVIERS Estelle
- 3 RASPAUD Clément

Pas d'autre liste

Après les opérations de vote, les résultats sont les suivants :

Pour l'élection des membres titulaires :

La liste 1 recueille 11 voix sur les 11 suffrages exprimés.

La liste 2 recueille 0 voix sur les 11 suffrages exprimés.

Pour l'élection des membres suppléants :

La liste 1 recueille 11 voix sur les 11 suffrages exprimés.

La liste 2 recueille 0 voix sur les 11 suffrages exprimés.

Règles régissant une élection proportionnelle au plus fort reste :

1. Recueil des résultats pour les titulaires :

Liste 1 : 11 voix

Liste 2 : 0 voix

2. Calcul du quotient théorique : Quotient théorique : Votants 11 / nombre de sièges à pourvoir 3

3. Détermination du nombre de sièges affectés à la proportionnelle :

Liste 1 : nombre de voix recueillies 11/ quotient 3 : 3 sièges.

Liste 2 : nombre de voix recueillies 0/ quotient 3 : 0 siège.

1. Recueil des résultats pour les suppléants :

Liste 1 : 11 voix

Liste 2 : 0 voix

2. Calcul du quotient théorique : Quotient théorique : Votants 11 / nombre de sièges à pourvoir 3

3. Détermination du nombre de sièges affectés à la proportionnelle :

Liste 1 : nombre de voix recueillies 11/ quotient 3 : 3 sièges.

Liste 2 : nombre de voix recueillies 0/ quotient 3 : 0 siège.

Par application des règles régissant une élection proportionnelle au plus fort reste, sont déclarés élus, membres de la commission de délégation de service public :

Liste 1 :

1 GALETO Virginie

2 FAXULA Luce

3 AMOROS Michel

Pour l'élection des membres suppléants

Liste 1 :

1 POLIT Joël

2 LAVIERS Estelle

3 RASPAUD Clément

Questions diverses :

- ✓ Un brise vue sera installé sur la terrasse de l'atelier afin d'atténuer la gêne visuelle due au stock de matériel.
- ✓ Le service technique, bien que commençant à 6 heures du matin en été, il est précisé qu'il ne pourra faire du bruit (débroussaillage) qu'à partir de 8 heures.
- ✓ Un compte rendu de la rencontre du mardi 21 juillet, avec Monsieur le Sous Préfet de Céret, Jean Marc BASSAGER, est réalisé par Luce FAXULA.
- ✓ Madame BOULANGER propose d'acheter des poubelles et des cendriers pour disposer dans certains points du village.

La séance est levée à 21 heures.